



UNION FRANÇAISE des UNIVERSITÉS TOUS ÂGES

Site : <http://www.ufuta.fr>;

Mail : ufuta@ufuta.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

jeudi 7 février 2011

Compte-rendu

Présents : François AMBOLET, Jacques ARNOULD, Monique ASTIE, Gaétane CHAUVET, Jean-Louis CHEMIN, Françoise DAVID-SCIARA, Yvon LE GALL, Céline MENIL, Marie-Denise RISS-COLY, Jeanne URVOY
Excusés : Josiane BERTIN, Jacques RIVENS, François VELAS

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 4.11.2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité (compte tenu des remarques faites)

2. Mise au point courrier M.Ravaille

Une copie de la lettre de M. Ravaille, président de l'UTA d'Agde, est distribuée en séance. Cette lettre, datée du 6 décembre 2010, a été envoyée aux Présidents, envoi sélectif car tous ne l'ont pas reçue. Certains membres du CA en ont été informés « par hasard ».

Le procédé utilisé pour ce courrier est jugé inadmissible.

Le CA s'indigne du ton accusateur de ce courrier, notamment envers la présidente de l'UFUTA. L'auteur fait preuve de mauvaise foi, ce courrier ne contient que des contre-vérités, des « on-dit ». Toutefois les trois termes « déception, amertume, colère » sont à prendre en considération pour les actions et la réflexion menée par le CA. Il n'est pas tenu compte du travail effectué depuis le mois de juin: remise en état de la gestion financière, étude de l'orientation générale et du projet associatif, amélioration et recentrage du site web, etc.

Le CA ne souhaite pas entamer une polémique et aucune réponse ne sera apportée à ce courrier.

Modification dans le calendrier: la réunion de bureau prévue le 7 avril 2011 est maintenue le matin de 10h30 à 12h30. L'après-midi de ce même jour (14h à 16h) sera une réunion du Conseil d'administration afin d'examiner la comptabilité à présenter à l'Assemblée Générale

3. Préparation des Journées d'Amiens

Détails pratiques :

Le bulletin d'inscription pour les Chardons d'or est envoyé dans les UTL. Le secrétaire général enverra séparément un courrier de convocation pour l'Assemblée Générale

Le thème de l'eau : la réunion sur ce thème initialement prévue le mardi 10 mai est annulée et reportée. Le comité scientifique doit se réunir rapidement afin de cadrer le projet, le définir (contenu, forme, date...) et le présenter à l'AG. Le Président du comité adressera un courrier informant de ce changement.

En effet, une réunion était prévue à la Cité de la Villette (date à préciser) rassemblant les UTL intéressées : p ex Melun proposait son aide pour une réflexion sur la méthode à mettre en place permettant d'activer la recherche. Le budget à prévoir devra aussi être examiné dans le cas d'une éventuelle prise en charge des participants.

Les Chardons :

La question de l'archivage des œuvres primées et des trophées est abordée : il est regrettable qu'il n'y ait pas d'archives des prix précédents. (Lors d'un précédent prix, il y a eu refus de déposer l'œuvre sur CD au titre des actes). Il est suggéré d'introduire dans le règlement intérieur un point concernant l'attribution des prix : p ex : « sous réserve de propriété de l'UFUTA à disposition avec droit d'usage interne ». Ce pourrait être effectué pour 2015 par le comité scientifique

Madame Urvoy a fourni l'historique des Assises, pour les Chardons à venir avec les trophées

Rappel des lieux des précédents chardons : Nancy, Nancy, Orléans, Saint-Nazaire, Rennes(2007)

Rappel des présidents de l'UFUTA :

1981-1995 : M. René Frenzt fondateur

1995-2002 : Mme Jeanne Urvoy

2002-2008 : Mlle Monique Astié

2008-2010 : M. Yvon Le Gall

Sur le plan financier, il est aussi recommandé de prévoir, lors de l'établissement du budget prévisionnel, une subvention générale qui permette de financer le trophée, les frais d'organisation, la mise sur « plume » des photos envoyées nues.

4. Préparation des 30 ans de l'UFUTA

Il est convenu de différencier les manifestations 2011 et 2012 sur ce thème

2011 : petite rétrospective des 30 ans passés

2012 : proposer une action tournée vers l'avenir.

Philippe Girard, Amiens, fera une mise en image avec les photos et le déroulé qui lui seront fournis. Deux mois environ sont nécessaires pour ce travail, en conséquence les éléments devront lui être transmis en mars, avec un historique.

La durée maximale de ce montage doit être de 20 minutes.

Mme Urvoy a un album qui couvre le début des Assises jusqu'en 1995 : on y choisit les photos les plus significatives. Le choix sera réalisé à plusieurs avec Philippe Girard :

Le rendez-vous retenu est lundi 14 mars à Nantes, jumelé avec la réunion du comité scientifique programmée de 10 à 16 h. Le matin sera consacré à la sélection des photos et au texte qui les accompagnent

5. Questions diverses

François Ambolet a formulé une demande à inscrire sous ce point de l'ordre du jour.

« En 8 mois de présidence :

- quid du "Projet Associatif ?»
- quid de projet de modification du Règlement Intérieur ?
- quid du projet de définition de la nature, rôle et financement des "Délégués Régionaux" ?
- quid de la définition "opérationnelle" du projet d'écriture de l'ouvrage collectif sur le thème de l'eau ?
- quid de l'institutionnalisation de nos rapports avec les Ministères de tutelle ?

Le projet associatif :

Si on veut se faire connaître auprès des pouvoirs publics, il faut dépasser le stade de « l'union » et avoir un projet associatif. Cela se prépare (cf. calendrier)

Modifications du règlement intérieur :

Statut d'un délégué élu au CA : dépend-il de son président ?

Il est rappelé que le délégué sur proposition de son président est élu par l'Assemblée Générale. Lorsque l'on est élu au CA, c'est un mandat où le délégué représente l'ensemble des UTL. En complément :

Rappel du règlement intérieur (article 4) : L'UTA de référence peut être amenée, pour des raisons ou circonstances qui lui sont propres - en particulier une modification intervenue dans les qualités inhérentes à sa

représentation - à mettre fin au mandat ainsi conféré nominativement. Ce qui entraîne cessation de toute fonction à laquelle cette personne aurait pu être élue.

Définition de la nature, rôle et financement des "Délégués Régionaux :

Le 18 novembre à la journée des Présidents, l'expression délégué régional a été remise en cause. Ce choix avait fait l'objet d'une délibération du CA, une carte avait été fournie par François Ambolet. Il s'agit d'avoir un correspondant de proximité, un correspondant régional qui joue le rôle d'interface entre les UTL de sa région. Il est chargé d'un certain nombre d'UTL : il prend contact, les UTL peuvent aussi lui faire remonter leurs questions...Il faut délimiter son statut.

Il semble nécessaire d'élaborer une charte qui prenne en compte les éléments de: interface entre UFUTA et UTL, rôle d'écoute, de conseil, d'assistance, d'écoute interactive, d'accompagnement, de présence proche, ... mais il ne faut pas se mêler de ce que font les UTL.

Les moyens: l'institution de ces « agents de proximité » aurait une incidence sur le budget ? (le prévoir). Il est important de faire un tableau des différents postes de dépenses, ce qui nous permettra d'orienter nos finances lors de l'élaboration du budget.

Un groupe de réflexion sur les correspondants régionaux est constitué avec François Ambolet, Jacques Arnould et Jean-Louis Chemin qui prépareront un document pour le CA du 7 avril. Il s'agit de construire quelque chose de clair, compréhensible par tous.

Les correspondants seront choisis parmi les membres du CA.

Assises 2012

L'UTL retenue est celle de Royan, le thème proposé et retenu est « **seniors et société** », (pouvant être affiné si nécessaire) qui renvoie au rapport *Seniors et Cité* du Conseil Economique et Social paru récemment. Plusieurs noms de conférenciers possibles sont évoqués. Yvon Le Gall prépare la synthèse des axes de travail éventuel.

L'ordre du jour de la réunion du CA étant épuisé, la séance est levée à 16 h

Rappel du calendrier UFUTA :

Lundi 14 mars : Comité Scientifique à Nantes, sélection des photos pour les 30 ans

Jeudi 7 avril : Bureau le matin ; CA l'après-midi

Mardi 10 mai : CA Amiens, 17 h

11 et 12 mai : journées audio-visuelles : Chardons à Amiens



Présidente de l'UFUTA